

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00722 Numéro SIREN : 820 237 972 Nom ou dénomination : AAM DECOUP
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/016613

Désignation de l'entreprise EURL AAM DECOUP										Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 250 ROUTE DE LA TOUFFIERE 74370 SAINT MARTIN BELLEVUE												
Numéro SIRET* 8 2 0 2 3 7 9 7 2 0 0 0 1 4												
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 12		
										Exercice N clos le 31/12/2022		
ACTIF												
										Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	15 000	012		15 000					
		Autres*	014	18 511	016	8 800	9 711					
	Immobilisations corporelles*		028	157 509	030	105 594	51 914					
	Immobilisations financières* (1)		040	7 308	042		7 308					
	Total I (5)		044	198 329	048	114 394	83 934					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	262 281	052		262 281					
		Marchandises *	060		062							
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	2 475	066		2 475					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	16 423	070	1 544	14 878					
		Autres* (3)	072	19 630	074		19 630					
		Valeurs mobilières de placement	080		082							
		Disponibilités	084	49	086		49					
		Charges constatées d'avance *	092	3 742	094		3 742					
		Total II	096	304 603	098	1 544	303 058					
		Total général (I + II)	110	502 933	112	115 939	386 993					
PASSIF										Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	10 000								
	Écarts de réévaluation		124									
	Réserve légale		126	1 000								
	Réserves réglementées*		130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			19 409						
	Report à nouveau		134									
	Résultat de l'exercice		136	5 354								
	Subventions d'investissement		137									
	Provisions réglementées		140									
		Total I	142	35 763								
	Provisions pour risques et charges	Total II	154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	117 801								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164									
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	92 168								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	31 260								
	Produits constatés d'avance		174	110 000								
	Total III	176	351 229									
	Total général (I + II + III)	180	386 993									
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	59 516						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	5 358						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	1 578	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184							

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL AAM DECOUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 386 993 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 354 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/06/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes :				
Immobilisations incorporelles	33 512			33 512
Immobilisations corporelles	156 860	650		157 510
Immobilisations financières	2 600	4 708		7 308
Total	192 971	5 358		198 329
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	8 800			8 800
Immobilisations corporelles	84 948	20 647		105 595
Immobilisations financières				
Total	93 748	20 647		114 395
ACTIF NET				83 934

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	9 711	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	9 711	

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	15 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	15 000

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 47 105 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 308		7 308
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	16 423	16 423	
Autres	19 630	19 630	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 743	3 743	
Total	47 105	39 797	7 308
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 Euro décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 351 229 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	21 932	21 932		
– à plus de 1 an à l'origine	95 870	36 353	59 516	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 168	92 168		
Dettes fiscales et sociales	12 122	12 122		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	19 138	19 138		
Produits constatés d'avance	110 000	110 000		
Total	351 229	291 713	59 516	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	26 621			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Electricité NP	992
Honoraires NP	860
Fournisseurs – intérêts courus	367
Dettes provis. pr congés à payer	1 922
Charges sociales s/congés à payer	315
Total	4 455

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ASSURANCES D'AVANCE	2 338		
LOCATIONS	1 405		
Total	3 743		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	110 000		
Total	110 000		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	743 888	2 050	745 938
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	743 888	2 050	745 938

AAM DECOUP

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège Social : 250 Route de la Touffière SAINT MARTIN BELLEVUE 74370 FILLIÈRE

820 237 972 RCS d'ANNECY

DECISION PROPOSEE ET VOTEE D'AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 5 354 euros sera affecté de la façon suivante :

- Au compte " Report à nouveau ".

Conformément à la loi, les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Montant du dividende à verser par part sociale	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant éligible non
Exercice clos le 31.12.2019	/	/	/
Exercice clos le 31.12.2020	/	/	/
Exercice clos le 31.12.2021	10 €	10 €	0 €

L'associée unique
La société MA2C INDUSTRIES
Représentée par M. Christophe MUSOLINO

